



Le Tchaaffatsatagne

Bulletin d'information de la Municipalité No 84 - Automne 2020 - Parait 4 fois l'an

Bulletin communal



Mot du Municipal - A propos de la péréquation

Depuis plusieurs mois maintenant, vous avez pu lire ou entendre que le paiement de la facture sociale devenait insupportable pour de nombreuses communes, au point de mettre en péril leurs finances et certaines d'entre elles ont dû emprunter des sommes très importantes pour payer cette facture sociale. C'est le cas de notre commune qui se retrouve à ce jour avec une dette d'environ 11 million, contractée presque exclusivement pour le paiement des charges péréquatives, qui représentent 83.8% de nos recettes fiscales.

Cette situation, que connaît plusieurs communes vaudoises, a conduit l'association des communes vaudoises (AdCV) et l'union des communes vaudoises (UCV) à entamer depuis plusieurs mois des négociations avec l'Etat de Vaud pour trouver une solution à ce problème. L'AdCV a décidé de quitter la table des négociations, constatant avec dépit que la position et les propositions de l'Etat de Vaud n'étaient pas acceptables dès lors qu'elles ne résolvaient de loin pas les problèmes financiers des communes. Seule l'UCV a poursuivi les pourparlers qui ont fait l'objet d'un accord entériné lors de l'assemblée générale de l'UCV qui s'est tenue le 17 septembre 2020 à Savigny.

En quoi consiste cet accord? En quelques mots, l'accord consiste en un rééquilibrage financier, annuel et pérenne, de 150 millions de francs en faveur des communes au plus tard dès 2028. La participation communale représentera alors 36,7% de la participation à la cohésion sociale (PCS), ce qui est censé alléger les finances communales.

Initialement, les deux associations précitées souhaitaient au moins obtenir une participation communale qui ne soit pas supérieure au tiers de la PCS, soit 33.33%, or l'accord prévoit une participation de 36.7%. Cet écart, qui paraît faible en pourcent pèsera toutefois, lourdement en francs, dès lors que la facture sociale ne cessera d'augmenter. En 2020, la facture sociale à répartir s'élève à 1.8 milliards et la participation des communes est de 830 millions. La réalité 2015-2020, démontre que l'augmentation de la facture sociale est de 4.5% par année, soit une augmentation de l'ordre de 760 millions en 2028. Compte tenu de la nouvelle répartition évoquée ci-dessus, la part des communes s'élèvera à plus de 278 millions (36.7% de 760 millions), soit un montant bien plus élevé que le rééquilibrage annuel de 150 millions correspondant à l'aide apportée par le Canton.

C'est ce constat qui a conduit l'AdCV à se retirer des négociations entamées avec l'Etat de Vaud et sa présidente à démissionner de l'AdCV pour prendre la tête d'un comité d'initiative fondé sur le principe « qui commande paie », pour aider les communes de deux manières:

- 1 en restituant une marge de manœuvre financière aux communes (plusieurs points d'impôts communaux pourront être réalloués au ménage communal);
- 2 en mettant les futures hausses de la facture sociale à la charge du Canton.

En conclusion, je vous invite toutes et tous à soutenir massivement, en temps opportun cette initiative, dès lors qu'il en va de l'autonomie communale qui est gravement et durablement menacée par l'Etat de Vaud, alors qu'il s'agit d'un droit constitutionnel.

Pierre-Henri Froidevaux



Les services communaux à l'heure du Covid-19



Depuis le début de la pandémie, la Municipalité et les divers services communaux mettent tout en œuvre pour garantir les prestations à la population, tout en veillant au respect des diverses directives sanitaires. Le dispositif est régulièrement mis à jour, en fonction de l'évolution épidémiologique et des mesures édictées par les autorités fédérales et cantonales. Petit tour d'horizon des mesures en vigueur depuis la rentrée scolaire et l'adoption le 15 septembre des nouvelles directives par le Conseil d'Etat.

Les guichets de l'**administration communale** sont ouverts tous les matins de 8h00 à 11h30. **Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs.** Les activités sportives dans la **salle communale** ou la **salle de gymnas-**



tique sont maintenues. Toutefois, le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments (couloirs, vestiaires, etc.), hormis pour la pratique sportive elle-même. Les organisateurs doivent disposer d'un plan de protection, désinfecter le matériel utilisé et tenir une liste de présence de tous les participants.

Il est toujours possible de louer la **salle Bistro** pour des manifestations privées de moins de 100 personnes. Le port du masque est toutefois obligatoire dès 50 participants si les distances de 1,5m ne peuvent pas être respectées. Les organisateurs doivent tenir une liste de présence de tous les participants.



Au **collège**, les mesures d'hygiène restent essentielles et les règles de distanciation continuent de devoir être respectées entre adultes, ainsi qu'entre adultes et enfants. Le port du masque par les enseignants et les professionnels intervenant dans l'école est obligatoire dans les espaces communs, lors de tout déplacement dans les bâtiments, ainsi que dans les classes lorsque la distance minimale de 1,5m ne peut pas être respectée. Les parents qui amènent leurs enfants à l'école doivent éviter de se regrouper aux abords de l'école et ne sont en principe pas autorisés à entrer dans le bâtiment scolaire.



Au **Grand Navire**, la distance minimale de 1,5m entre adultes et enfants doit être observée quand la situation le permet. Dans le cas contraire, le port du masque par les adultes est recommandé. Le port du masque est en outre obligatoire dans les espaces communs et lors de tout déplacement dans les bâtiments ainsi qu'entre adultes lorsque la distance minimale de 1,5m ne peut pas être observée. Les parents ne sont en principe pas autorisés à entrer dans le bâtiment.

Au **Petit Navire**, la distance minimale de 1,5m et le port du masque ne s'appliquent pas entre le personnel d'encadrement et les enfants. En revanche, entre adultes (personnel d'encadrement et parents), la distance minimale de 1,5m doit être respectée ; lorsque ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

La **déchetterie communale** est ouverte aux heures usuelles. Il est recommandé aux usagers de porter le masque et de veiller scrupuleusement aux règles de distance d'hygiène et de distance sociale.

Le Conseil communal en mode Covid-19

16 mars 2020, l'Etat de Vaud prononce l'état de nécessité pour l'ensemble du territoire cantonal toute manifestation et tout rassemblement public sont interdits, les rassemblements privés limités à 10 personnes moyennant le respect strict des directives des autorités sanitaires; les commerces fermés, à l'exception des ceux essentiels à la population. Cela signifie que la séance initialement prévue le 31 mars 2020 doit être reportée.

Il faut informer les conseillères et conseillers et s'assurer que les commissions ont pu siéger et leur rapport en voie de finalisation.

18 mars 2020, l'arrêté d'application de l'ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus et sur les mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus Covid-19 adopté par le Conseil d'Etat vaudois interdit aux conseils communaux et généraux de se réunir. Le Conseil d'Etat peut en cas d'urgence autoriser un conseil communal ou général à prendre des décisions sans se réunir. Dès lors, un législatif peut motiver l'urgence de sa demande. Cette dernière doit viser un objet fondamental pour l'accomplissement des tâches prioritaires de la commune qui ne saurait souffrir aucun délai.

De plus, le Conseil d'Etat adopte dans sa séance du 20 mars 2020 de reporter de 3 mois l'ensemble des délais contenus dans la loi sur les communes, le règlement sur la comptabilité des communes et les règlements des conseils communaux et généraux s'agissant de la procédure d'adoption des comptes et du rapport de gestion.

L'urgence ne peut être demandée pour les préavis en suspens et le Conseil communal doit donc se mettre en veille. Ce n'est pas le cas du Président et de la secrétaire qui rencontrent plusieurs fois Monsieur le Syndic pour assurer une continuité forcément floue. Dans un excès d'optimisme, la séance du mois de mars reportée fin mai, doit être repoussée une seconde fois pour raison sanitaire.

23 avril 2020, le Conseil d'Etat adapte les mesures prises le 23 mars dernier en lien avec le fonctionnement des communes et des droits politiques permettant ainsi aux législatifs communaux de pouvoir siéger dans le strict respect des recommandations fédérales en matière d'hygiène et de distanciation sociale. De ce fait, tout conseil désireux de se réunir doit en informer la Préfecture, qui vérifiera au préalable que les mesures prévues dans le cadre de la séance souhaitée respectent les consignes de l'OFSP.

Dès lors, cela signifie que la salle communale dite « du conseil » n'est pas aux normes. Il faut, en effet, disposer de 4m² par personne. La salle de gymnastique est suffisamment grande mais son revêtement de sol ne permet pas l'installation de tables et chaises. Pas le choix, il faudra délocaliser. Un plan de protection doit être avalisé et prendre en considération les points suivants

- distance minimale de 2 mètres entre les personnes dans la salle mais également lors des déplacements;
- gestion des entrées et sorties pour éviter les agglutinements;
- mise à disposition de solution hydro-alcoolique en suffisance;
- nettoyage des surfaces avant et après la séance;
- pas de micros qui circulent, sonorisation individuelle ou micro fixe.

28 mai 2020, le Président, le Vice-président et la secrétaire partent en visite. La commune de Crissier met à disposition sa salle entièrement aménagée sur le site de la Chisaz. Dans la foulée, la demande d'autorisation de siéger et le plan de protection sont envoyés à la Préfecture de Lausanne.

2 juin 2020, l'autorisation de siéger arrive par courriel. Il est temps d'informer les conseillères et conseillers de la localisation de la séance et des mesures sanitaires mises en place.

23 juin 2020, le conseil communal siège pour la première fois de son existence « extra-muros ». 39 conseillères et conseillers ont fait le déplacement à Crissier pour tester quelques nouveautés comme le fait de voter

avec des cartons colorés ou de devoir se déplacer pour prendre la parole. Après ces quelques semaines difficiles, la séance ne pouvait se finir sans un apéro offert par la Municipalité.

19 août 2020, la direction générale des affaires institutionnelles et des communes précise les conditions de réunions des conseils communaux et généraux suite à la décision du Grand Conseil Vaudois de se réunir à nouveau dans sa salle Perregaux. Les conseils qui le peuvent, sans obstacles particuliers, doivent continuer à se réunir dans des salles qui permettent le respect des distances. Si pour des motifs économiques ou organisationnels, le respect des distances n'est pas envisageable, le port du masque, jetable ou en tissu pour autant qu'il soit conforme aux prescriptions de l'OFSP et du médecin cantonal, est alors obligatoire. En outre, le Président du Conseil devra être en possession d'une liste à jour des membres avec les numéros de téléphone à des fins de traçage ainsi que les noms et numéros de téléphone des autres personnes présentes dans la salle (public, etc...).

Avec tous ces éléments en sa possession, et dans le but de préserver la santé de ses membres, le bureau du Conseil ne désire prendre aucun risque et décide, à nouveau, de délocaliser les séances. Une nouvelle demande d'autorisation de siéger et un plan de protection sont envoyés à la Préfecture. Pour cette fin d'année, soit les assemblées de septembre, octobre et décembre 2020, le Conseil communal va donc siéger « extra-muros » à la salle polyvalente de Prazqueron à Romanel / Lausanne.

A la date de remise de cet article, le bureau du Conseil est en attente de son autorisation de siéger.

Pour le bureau du Conseil
la secrétaire
Valérie Borer

2020 – année particulière pour le Conseil communal

En plus de siéger pour la première fois « extra-muros », le Conseil communal fête ses 30 ans d'existence. 5 conseillers sont en fonction depuis la première séance du 27 février 1990 et fêtent donc également leurs 30 ans de présence au sein de notre législatif communal, il s'agit de:

Michel Borer
Christian Bovard
Hugo Ineichen
Michel Golay
Gilbert Smadja

Le bureau du Conseil tient à les féliciter pour leur longévité au sein de cette assemblée et à les remercier pour leur dévouement à la cause communale.



Décisions du Conseil communal

Séance du 23 juin 2020

Sous la présidence de M. Michel Pilloud, le Conseil communal s'est réuni le 23 juin 2020 à 20h00 à la salle de spectacle de Chisaz à Crissier. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé:

Préavis municipal n°1/2020 relatif à la convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la commune de Jouxens-Mézery et la fondation du théâtre Kléber-Méleau:

- 1 d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices, une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2021 à 2024;
- 2 d'arrêter le montant annuel de la subvention communale ordinaire en faveur de la Fondation du théâtre Kléber-Méleau pour les années 2021 à 2024 à CHF 11'768.-.

Préavis municipal n°2/2002 relatif à l'autorisation de vendre le véhicule communal Transporter AEBI VT 450 Vario / 8,5 tonnes et son équipement et d'utiliser le produit de la vente pour acheter en remplacement un tracteur polyvalent de taille moyenne à l'usage des travaux de voirie :

- 1 d'autoriser la Municipalité à vendre le véhicule communal Transporter AEBI VT 450 Vario / 8,5 T avec son équipement;
- 2 d'autoriser la Municipalité à utiliser le produit de la vente du véhicule communal Transporter AEBI VT 450 Vario / 8,5 T et de son équipement pour acheter un tracteur polyvalent de taille moyenne et son équipement hivernal;
- 3 d'amender le préavis municipal en supprimant le point 3 qui concerne la période d'amortissement.

Préavis municipal n°3/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement routier et l'assainissement des collecteurs communaux EU/EC au chemin des Vignettes – Demande de crédit de CHF 815'000.00 TTC

- 1 d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 603'000.00 pour le réaménagement routier du chemin des Vignettes;
- 2 d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 212'000.00 pour l'assainissement des collecteurs EU/EC communaux au chemin des Vignettes;

- 3 d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses mentionnées sous chiffres 1 et 2 au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes;
- 4 de laisser à la Municipalité le soin d'amortir l'investissement mentionné sous chiffre 1 relatif au réaménagement routier du chemin des Vignettes sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux;
- 5 de laisser à la Municipalité le soin d'amortir l'investissement mentionné sous chiffre 2 relatif à l'assainissement des collecteurs EU/EC communaux au chemin des Vignettes sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissements et d'entretien du réseau EU/EC qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs.

Travaux au chemin des Vignettes



Des travaux importants ont débuté le 22 septembre au chemin des Vignettes pour une durée d'environ 8 mois.

Ces travaux sont nécessaires pour le changement des conduites d'eau et de gaz par les Services industriels. Conjointement, la Municipalité profite de ces travaux pour effectuer l'assainissement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées, la réfection de l'éclairage public et la mise en place des aménagements routiers pour la modération du trafic avec création d'un trottoir carrossable pour la sécurité des piétons.

Ces travaux seront réalisés par étape. Ayant débuté sur la partie centrale du chemin des Vignettes, le chantier se déplacera d'abord sur la partie supérieure jusqu'à l'intersection avec le chemin de Champvent, avant de reprendre sur la partie inférieure jusqu'au chemin de Praz-Forney, et se terminera par les aménagements jusqu'à la limite communale avec Renens.

Le transit sur le chemin des Vignettes sera impossible durant toute la durée du chantier, mais l'accès aux propriétés des riverains sera maintenu, soit par le haut soit par le bas du chemin, selon les étapes du chantier. Vous voudrez bien tenir compte de ces restrictions et anticiper vos déplacements.

Les restrictions de la circulation au chemin des Vignettes vont reporter une partie de cette circulation sur l'ensemble de nos axes routiers communaux. Nous vous engageons donc à la prudence et vous remercions de respecter la signalisation mise en place.

La sécurité reste l'élément primordial.

Ce chantier va générer quelques inconvénients, nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Bernard Freemantle, Conseiller municipal

Déchetterie communale

Passage à l'heure d'hiver

Nous vous informons que nous allons passer à l'heure d'hiver le 25 octobre prochain. De ce fait, il y aura lieu de vous déplacer à la déchetterie communale, à partir du **lundi 26 octobre 2020**, aux heures suivantes:

Lundi	08h00 - 10h30
Mercredi	15h00 - 17h00
Vendredi	15h00 - 17h00
Samedi	09h00 - 12h00



Du nouveau à la déchetterie

En collaboration avec le bureau d'études en agro-pédologie Planisol, la Municipalité a créé à la déchetterie communale un lieu de dépose pour les résidus d'élagage des rameaux de l'année. Ceux-ci seront broyés afin d'en faire du bois raméal fragmenté (BRF), amendement organique qui permet de restaurer la vie des sols. Ce lieu de dépose a été créé à titre expérimental pour un projet agricole. En cas de volume excédentaire, celui-ci pourra être mis à disposition des usagers de la déchetterie.

Les atouts du BRF:

La décomposition du BRF par les champignons du sol permet de créer

de l'humus, élément essentiel pour retenir l'eau de pluie et apporter des nutriments aux plantations. Le BRF peut être utilisé pour toute type de plantation : arbres, arbrisseaux, fleurs ornementales en pot, etc

Comment utiliser le BRF:

L'idéal est d'épandre le BRF en une couche de 3 à 5 cm directement sur le sol en automne-hiver. Au printemps, aérer le sol en surface à l'aide d'une grelinette ou d'un croc à fumier, pour mélanger le BRF au sol. Attention à ne pas enfouir le BRF en profondeur.



«Certificat argent» pour la collecte de vêtements usagers



Pour la deuxième année consécutive, TEXAID, en collaboration avec SWISS CLIMATE, a délivré à la commune de Jouxten-Mézery un « certificat argent » pour la collecte écologique de vêtements usagers en 2019.

Le potentiel de collecte de vêtements usagers sur la commune est estimé à 7 kg par habitant, soit un total de 10'283 kg.

En 2019, le volume effectif de vêtements usagers collectés à Jouxten-Mézery s'est élevé à 8'358 kg (contre 9'071 kg en 2018), ce qui représente une économie de CO2 de 176 kg (= 81%) par rapport à 2013.

Tarif électricité

Le Tribunal fédéral vient de trancher un vieux litige entre la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) concernant les tarifs appliqués par cette dernière en 2009-2010.

Au terme d'une longue procédure, le Tribunal fédéral a conclu que les SiL devront rembourser les montants payés en trop par leurs clients en 2009 et 2010. En tout, ce sont 34

millions de francs qui devront être rendus à quelques 110'000 ménages de Lausanne, Prilly, Saint-Sulpice, Jouxens-Mézery et Epalinges, soit environ 310 francs par ménage client des SiL.

Les SiL doivent encore préciser les modalités de remboursement; vraisemblablement celui-ci ne commencera pas avant 2020 et s'échelonnera sur plusieurs années.



Masque suspendu au rétroviseur: Gare aux amendes !

Si le prix des masques de protection s'est normalisé, il peut en coûter cher à celles et ceux qui le suspendent à leur rétroviseur. En effet, les règles sont claires, l'automobiliste doit à tout moment pouvoir voir un objet se trouvant à 12 mètres devant lui. Or, tout ce qui pend au rétroviseur est susceptible d'obstruer la vue du conducteur et de le distraire.

La police ne scrute pas spécifiquement les masques suspendus aux rétroviseurs pour coller des amendes. Mais si une patrouille constate une telle situation, elle est tenue de la

dénoncer à la Préfecture, qui décidera de la sanction à infliger. Avec les frais de procédure, le montant à payer peut rapidement grimper à plusieurs centaines de francs. Le rapport de police est également transmis au service des automobiles et de la navigation, qui peut décider de mesures administratives, comme un retrait de permis.

Il est donc recommandé de glisser son masque dans un étui à ranger dans la boîte à gants.



RAPPEL

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au service du contrôle des habitants, au plus tard dans les 15 jours, chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et aux articles 1 et 2 du règlement du 28 décembre 1983 d'application de la LCH, au moyen du formulaire officiel d'attestation du logeur qui peut être téléchargé sur le site internet communal (rubrique contrôle des habitants - annonce d'arrivée) ou qui est à disposition au greffe municipal. Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires.

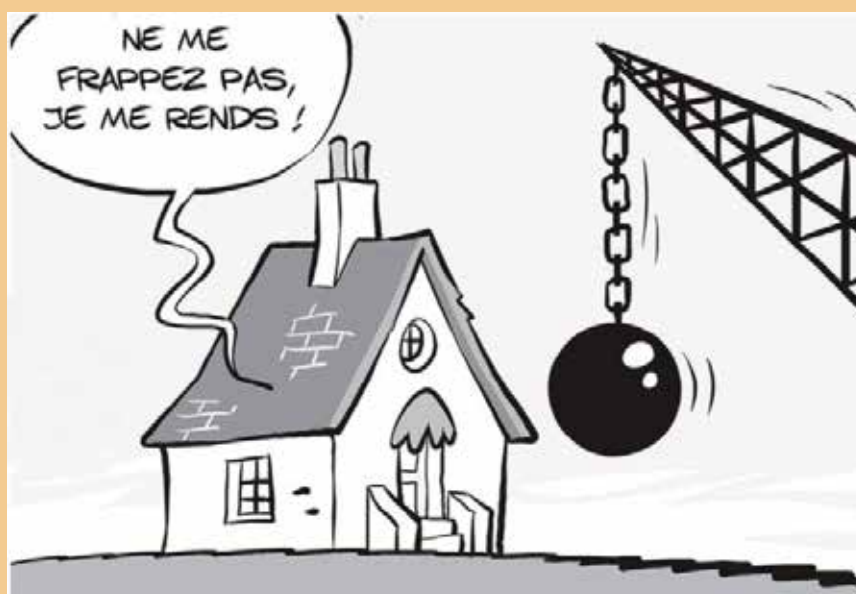
Cette règle ne dispense pas les locataires ou sous-locataires de s'annoncer personnellement auprès du contrôle des habitants.



Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre propriété ?

Constatant que des travaux sont de plus en plus fréquemment réalisés sans autorisation, la municipalité tient à rappeler quelques règles en matière de police des constructions (cette liste n'est pas exhaustive):

- **aucun travail de construction ou de démolition**, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, **ne peut commencer avant d'avoir été annoncé et autorisé**, faute de quoi une dénonciation à la Préfecture peut être déposée (art. 103 et 130 LATC);
- **les ouvertures en façades et en toiture** (nouvelles ou modifiées), de même que les changements d'affectation des locaux ou pièces, **doivent faire impérativement l'objet d'une enquête publique**;
- **les travaux de minime importance** (tels que cabanon de jardin, piscine hors-sol, clôture, panneaux solaires, etc.) doivent également être soumis préalablement à la municipalité, seule compétente pour décider s'ils peuvent être dispensés d'enquête publique, voire d'autorisation, sous certaines conditions;
- **aucune construction nouvelle ne peut être occupée sans l'autorisation de la municipalité**;
- **tous travaux de réfection des façades doit également être annoncés**. En cas de changement de teinte, un échantillon doit être soumis au préalable à la municipalité, qui se réserve le droit de l'approuver ou de le refuser;
- depuis 2009, **il est obligatoire d'examiner si de l'amiante est présent avant tous travaux de transformation ou de réparation**.



RAPPEL:

Toute installation d'échafaudage doit également être signalée à l'Inspection intercommunale des chantiers.

(adresse: Rte de la Maladière 38, CP 6, 1022 Chavannes-près-Renens)

La Suisse, du château fort au château de cartes



Un rapport « Etudes globales de risques pour la Suisse », mandaté par le Parlement, identifie le changement climatique comme le plus gros risque à long terme. Depuis le début des années 90, ce sont de plus la pandémie et l'utilisation massive d'Internet qui sont reconnus par le Conseil Fédéral comme des risques majeurs. Dès 1996, un premier « Exercice de Conduite Stratégique » sur le thème de « La vulnérabilité de la société numérique » est élaboré puis un nouveau domaine « Cyberdéfense » créé par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). De 2006 à 2016, un groupe de « formation à la gestion de la crise » est instauré par la Chancellerie fédérale.

Pour traiter de ces sujets, l'Association des Rencontres Culturelles organise une conférence suivie d'un débat

**le 30 octobre 2020 à 20h
à la salle communale de Jouxten-Mézery**

Elle a demandé à Monsieur Michel Dufour, docteur en physique, qui a participé à tous les travaux de la Confédération mentionnés ci-dessus, de donner une conférence qu'il a intitulée:

La Suisse, du château fort au château de cartes

Michel Dufour centrera son propos sur les vulnérabilités de la société numérique et les liens entre changement climatique et numérique. La conférence sera suivie d'un débat animé par le conférencier.

«La Grande Guerre du Sondrebond» par le TKM

www.tkm.ch/representation/la-grande-guerre-du-sondrebond/

En cette fin de dimanche 6 septembre, le metteur en scène et directeur Omar Porras emmenait son Théâtre Kléber-Méleau en roulotte dans le jardin sis devant Collège-centre de Prilly. Trois acteurs inspirés représentaient la courte pièce que Charles-Ferdinand Ramuz écrivit en 1906 sur ce moment charnière de notre histoire nationale, véritable déclencheur du mouvement rapide et puissant qui déboucha sur la construction de la Suisse moderne, une innovation démocratique rare et solide du milieu du XIXe siècle. Le texte vif et une interprétation très enlevée nous plongeait dans le bain d'une campagne militaire brève et assez peu brutale, voulue telle par le général Dufour à la tête des troupes confédérales; on se vivait de l'intérieur le ressenti des soldats vaudois chargés de prendre Fribourg.

Excellente idée que ce spectacle itinérant, en entrée libre pour les communes qui comme la nôtre soutiennent depuis toujours ce théâtre dynamique. Un très bon moment pour une soirée en plein air, faisant oublier une heure durant la «guerre» contre le coronavirus.

Luc Recordon



Le Petit Navire

Le Petit Navire accueille des enfants de 2 ans à l'âge d'entrée à l'école, tous les jours de 7h00 à 18h30, 47 semaines par année.

Les enfants y sont accueillis avec bienveillance par une équipe éducative motivée enrichie cette année d'un apprenti et d'une stagiaire.

La maison de l'enfance les Navires a pour but de veiller au bien-être des enfants et de leur famille. Elle offre un accueil de qualité assuré par des professionnels soudés par des valeurs communes, qui soutiennent la découverte, l'autonomie et les compétences des enfants tout en respectant leur rythme, pour apprendre à vivre en groupe en conciliant individualité et collectivité.

L'évolution de l'enfant se fait de façon plus aisée si celui-ci ressent du plaisir. Cette notion est très présente au sein de l'équipe éducative. L'enfant qui vit sereinement son passage au Petit Navire aura plus de facilité à s'intégrer ensuite au Grand Navire, à l'école et faire de nouveaux apprentissages.

Corinne Chanoni,
Directrice pédagogique.



Sylviane



Chantal



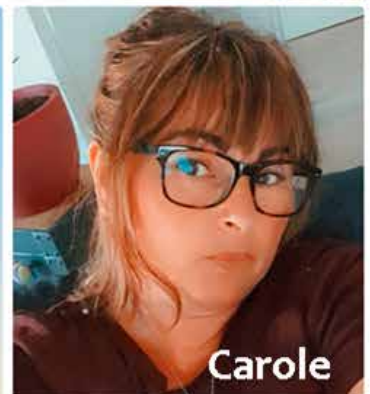
Isabelle



Corinne



Mariam



Carole



João



Florence



Le Grand Navire

L'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 hors horaire scolaire, 47 semaines par année.

L'équipe éducative du Grand Navire poursuit la même ligne pédagogique que celle du Petit Navire centrée sur le bien-être de l'enfant, la reconnaissance des compétences, le respect de la personnalité, les aspirations et le rythme de chacun. Elle accompagne les écoliers de la première année à la sixième année primaire dans la poursuite de leur cheminement vers l'autonomie et l'indépendance.

L'équipe éducative cherche à mettre en lumière les compétences naturelles de l'enfant sans faire à sa place. Les enfants, ensemble, ont la compétence (la capacité) de résoudre des difficultés, de s'organiser dans leurs jeux, de choisir ce qu'ils souhaitent faire, de créer sans consigne. Les activités dirigées sont ancrées dans leur quotidien c'est pourquoi l'équipe éducative veille à leur laisser un espace où ils peuvent gérer leur temps comme ils le souhaitent.

Corinne Chanoni,
Directrice pédagogique



Célia



Renaud



João



Emilie



Lucia



Corinne



Rosa



Florence





Petits jobs pour grands services

Afin de donner la possibilité aux enfants et adolescents scolarisés de notre commune de se rendre utiles tout en gagnant de l'argent de poche, l'apé-JM a recueilli le nom des jeunes intéressés et diffuse cette liste sur demande aux ménages de notre commune à l'adresse: info@ape-jm.ch

L'engagement devra se faire aux conditions suivantes:

- **en contactant les parents afin d'obtenir leur accord pour cet engagement**

et en supposant que ce dernier accepte le service demandé:

- **sous la responsabilité et l'autorité des parents de l'engagé**
- **pour des tâches légères et d'une durée raisonnable**
- **aucun travail à caractère dangereux ou risqué dans le contexte du COVID-19**

Nous rappelons qu'une indemnité devra être versée en fonction de l'âge et du type de tâche confiée (**de l'ordre de Fr. 10.- à Fr. 20.- l'heure; par exemple Fr. 1.- par année d'âge**). Le montant exact est à convenir entre le demandeur et les parents de l'enfant ou de l'adolescent.

L'apé-JM se décharge de toute responsabilité en rapport avec l'engagement des jeunes. Un petit job à proposer? Contactez-nous par email à info@ape-jm.ch pour figurer également sur cette liste, en mentionnant:

- **Nom, prénom et année de naissance de l'enfant ou l'adolescent;**
- **Services proposés (par ex. cours d'appui à distance, travaux de jardinage, petits nettoyages, soins aux animaux et plantes, relève de courrier, etc.);**
- **Nom, prénom, adresse, no de téléphone du/des parents responsables.**

Pour le Comité de l'apé-JM, Nathalie Schöni



Société sportive Jouxkens-Mézery



Le Tchaffa-Trail se cherche un Logo !

Appel aux graphistes, designers et artistes du village

Comme vous avez pu le lire dans la dernière édition du Tchaffatsatagne (Printemps/été 2020), la Course à travers Jouxkens, tristement annulée à cause du Covid, devient le Tchaffa-Trail dès 2021.

Cette nouvelle formule vous proposera, entre autres, un nouveau parcours limitant les passages sur route, pour (re)découvrir les sentiers forestiers du village, dans l'esprit « Trail ».

Nous aimerions éditer un Logo qui accompagnera cette nouvelle identité:

- Le logo doit comporter le texte « Tchaffa-Trail » et si possible le nom du village « Jouxkens-Mézery »
- Logo totalement libre: uniquement texte, avec un dessin, image, etc.
 - Tchaffa faisant référence à la châtaigne, cela pourrait être une idée d'illustration avec l'aspect course à pieds.
- Tout le monde peut proposer une idée: dessins d'enfant bienvenus.
- Vous pouvez manifester votre intérêt pour ce projet jusqu'au 31 décembre 2020 en envoyant vos propositions à societe.sportive@gmail.com
- Le Comité élira le meilleur projet parmi celles-ci en début de l'année 2021.
- Récompense pour l'auteur du logo retenu:
 - Une inscription à vie aux courses du Tchaffa-Trail.

Laissez place à votre imagination et au plaisir de découvrir vos projets pour l'identité du nouveau Tchaffa-Trail.

Merci d'avance pour l'intérêt que vous portez au sport dans le village et à la SSJM.

Brèves SSJM:

- Le Tournoi de Badminton du 7 novembre est annulé à cause des conditions sanitaires.
- Le Tchaffa-Trail est agendé au samedi 29 mai 2021
- Une équipe de Volley s'est formée au sein de la SSJM et intégrera le championnat de Volley Détente pour la saison 2020/21. (Entraînements les jeudis 20h30 - 22h)
- Le comité SSJM cherche une nouvelle secrétaire dès 2021, merci d'avance.

Pour le comité SSJM
Damien Freemantle



Programme 2020-2021

www.association-familiale.ch afp.secretariat@bluewin.ch

Gym-danse

Lundi	19h00	Gym douce	Cours dames	Au collège de Fontadel
Mardi	17h15	Zumba Kids	Cours enfants	Au collège de Mont-Goulin
Mardi	18h15	Zumba	Cours mixte	Au collège de Mont-Goulin
Mardi	19h15	Step, GRS, renf. musculaire	Cours dames	Au collège de Mont-Goulin
Mercredi	14h00	Step, GRS, renf. musculaire	Cours dames	Au collège de Jolimont
Mercredi	18h00	CAF, body sculpt	Cours mixte Nouveau cours	Au collège de Mont-Goulin
Mercredi	18h00	Pilates	Cours mixte Nouvelle monitrice	Au collège de Jolimont
Jeudi	20h00	Bien-être, aérobic, stretching	Cours dames	Au collège de Jolimont

⇒ Renseignements et inscriptions : Jacklyn Nicolet 079 388 09 55 - jacklyn@citycable.ch

Qi Gong

Lundi	8h45 ou 10h00	Qi Gong	Cours mixte	A la salle communale de Jouxens-Mézery
Lundi	12h15	Qi Gong	Cours mixte	A la salle de gymnastique de l'Union - Prilly

⇒ Renseignements et inscriptions : Nicole Spring – 079 614 92 22 – nicole@spring-family.ch

Yoga

Lundi	18h30 ou 20h00	Yoga	Cours mixte	A la salle communale de Jouxens-Mézery
Lundi	20h00	Yoga	Cours mixte	Au centre paroissial de Saint-Etienne
Mardi	18h30 ou 20h00	Yoga	Cours mixte	A la salle communale de Jouxens-Mézery
Jeudi	10h00	Yoga	Cours mixte	A la salle communale de Jouxens-Mézery
Jeudi	12h15	Yoga	Cours mixte	Au centre paroissial de Saint-Etienne à Prilly

⇒ Renseignements et inscriptions : Lê Cevey – 021 635 20 29 - lecevey@gmail.com



Méditation pleine conscience

Apprendre à intégrer la pleine conscience dans sa vie quotidienne

Jeudi	De 19h à 20h30	Cours mixte	Au centre paroissial de Saint-Etienne à Prilly
-------	----------------	-------------	--

⇒ Renseignements et inscriptions : Natalie Emch – 079 759 90 59 – natalie.emch@gmail.com

Rythmique

Une pédagogie active et musicale fondée sur le mouvement corporel

Jeudi	16h30	Parents-enfants	De 1 ½ à 3 ans	Au centre paroissial de Saint-Etienne
Jeudi	17h15	Enfants	De 3 à 5 ans	Au centre paroissial de Saint-Etienne à Prilly

⇒ Renseignements et inscriptions : Pascale Andreae – 079 532 92 26 – pandreae@infomaniak.ch

Ludothèque

Un espace dédié au jeu pour tous les âges:
Location de jouets et jeux de société – espace jeu sur place – anniversaires

Mercredi 9h30 – 11h00 Vendredi 16h00 – 18h00

Devenez bénévole à la ludothèque ! → Av. du Château 1 – 1er étage - Renseignements: 021 625 02 10



Booste ta concentration !

Cours s'adressant aux enfants en difficulté scolaire

Tu paniques lors des tests, tu as de la peine à te concentrer, tu n'oses pas t'exprimer en classe, vient apprendre des gestes simples qui pourront t'aider.

Jeudi 15h50 - Elèves de 3 à 6 P

Au centre paroissial de Saint-Etienne – Av. du Vieux-Collège 3 – Prilly

Renseignements et inscriptions: Nicole Spring - 079 614 92 22 – nicole@spring-familiy.ch

Ecrivain public

Explication d'un courrier reçu - Rédaction de correspondance
Documents administratifs - Orientation vers un service, un organisme, etc.

Avenue du Château 1 – 1008 Prilly
Sur rendez-vous au 077 495 37 12 ou afp.secretariat@bluewin.ch

Bénévolat-transports

Transports médicaux: médecin, hôpital, physiothérapie, etc.
Transports sociaux: UAT, coiffeur, courses, etc.

Devenez chauffeur bénévole !

Renseignements: Mme Demont 021 646 38 67

Travaux bruyants (art.19 du règlement de police)

Art. 19 - Pendant les jours de repos public, ainsi que les autres jours entre 22 h. et 07 h., tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit, sauf urgence manifeste ou autorisation spéciale de la Municipalité.

Pendant les jours de repos publics, ainsi que les autres jours entre 19 h. (18 h. le samedi) et 08 h., et entre 12 h. et 13 h. 30, l'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils à moteur est interdit.



Escroquerie sur internet



L'escroquerie en ligne est un phénomène de prédation de masse. En utilisation les divers services proposés par internet, chacun peut s'exposer à un risque de fraude et devenir la cible d'une infraction. Comment se protéger ?

Le nombre d'escroqueries sur internet ne cesse d'augmenter avec des techniques de plus en plus abouties. Au sein de la Police cantonale vaudoise, la division traces informatiques est en charge de la lutte contre ces nouveaux modes opératoires. Des ingénieurs appuient les inspecteurs pour l'analyse des données sur les ordinateurs et smartphones saisis. Ils fournissent un appui technique et traitent les traces numériques lors de fraudes en ligne.

Comment éviter les arnaques en ligne ? Pour Alain Volery, chef de la Division traces informatiques de la Police cantonale vaudoise, "il faut faire preuve de bon sens et de discernement et ne jamais agir dans la précipitation."

Quelques gestes simples permettent de diminuer les risques:

- Ne divulguez jamais vos mots de passe, identifiants et coordonnées suite à une demande par e-mail, courrier ou appel téléphonique.
- Méfiez-vous des demandes par e-mail ou par téléphone de changement de mots de passe, données e-banking ou personnelles.

- Soyez prudents lorsque vous recevez un e-mail avec un lien difficilement identifiable, même si l'expéditeur semble sûr.
- Installez des antivirus et pare-feux sur vos ordinateurs et smartphones et maintenez-les à jour.
- Choisissez un mot de passe élaboré, ce qui permet de vous protéger contre certaines attaques.
- Si vous soupçonnez quelqu'un d'être en possession de vos données bancaires ou de carte de crédit, contactez immédiatement votre banque et/ou l'émetteur de cartes.
- Contactez votre banque si un message d'indisponibilité momentanée apparaît après que vous ayez donné vos informations d'identification sur votre e-banking.
- En cas de préjudice financier, vous avez aussi la possibilité de porter plainte auprès de votre police cantonale.

Divers types d'arnaque en ligne

Le phishing: Pour accéder à des données confidentielles, les escrocs contactent leurs victimes par le biais d'une fausse adresse de messagerie en prétendant appartenir à des fournisseurs de services connus. Les destinataires sont invités à modifier leur compte à l'aide d'un lien qui les dirige vers un site falsifié très proche du véritable site (commerce en ligne, réservation de voyages, etc.). Par ce biais, les escrocs récupèrent les données des usagers.

L'arnaque au logement: Ce type d'escroquerie consiste à diffuser une annonce d'un bien immobilier, souvent trop belle pour être vraie, et à demander un versement en assurance qu'à la réception de celui-ci, les clés du logement seront délivrées. En réalité, les objets immobiliers proposés sont plus onéreux, voire inexistantes. Soyez vigilants et méfiez-vous des annonces qui ne correspondent pas au marché du logement.

L'arnaque sentimentale: Les escrocs jouent sur la crédulité des personnes en quête de rencontres sur le Net. La victime échange avec une personne qu'elle croit sincère. Or, il s'agit souvent d'un faux profil attrayant. Après avoir créé des liens d'ordre affectif, l'escroc fait croire qu'il a des problèmes et demande une aide financière à sa victime. Faites preuve de bon sens et anticipez les dangers.



La Charte des jardins

La préservation d'une nature et d'un environnement de qualité est l'affaire de tous. La nature s'invite en effet partout, au point que les espaces verts de nos agglomérations, qu'ils soient communaux ou privés, représentent un refuge important pour la petite faune et la flore sauvages. L'implantation de végétaux exotiques, l'usage de pesticides et l'entretien intensif limitent toutefois fortement le potentiel écologique de ces surfaces.



Initiée en 2007 dans une commune genevoise, la Charte des Jardins est devenue la référence nationale en matière d'actions concrètes pour la nature au jardin. Elle est aujourd'hui promulguée par les services cantonaux de l'environnement et de conservation de la nature. La charte suggère d'adopter une dizaine de pratiques d'entretien du jardin favorables à la survie des oiseaux et des petits animaux ainsi que de la biodiversité en général.

1. Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse

Un gazon ras n'offre ni abri ni nourriture aux insectes et autres petites bêtes du jardin. Laisser pousser une bande d'herbes folles en bordure de la terrasse ou du gazon fait déjà toute la différence pour les sauterelles et les carabes.

2. Favoriser les arbustes sauvages indigènes et les oiseaux qui y nichent

Planter des haies champêtres en lieu et place des thuyas ou allées de lauriers exotiques. Les arbustes indigènes nourrissent et abritent tout au long de l'année un grand nombre d'oiseaux et d'invertébrés. Tailler les haies seulement en hiver, quand elles ne portent plus de fruits. Et pourquoi ne pas créer dans un jardin public un arboretum d'arbustes sauvages ?

3. Créer des abris pour faune

Un simple tas de branches est une cachette rêvée pour le hérisson et le troglodyte. Un tas de pierres, de sable ou de feuilles attirera également une petite faune spécialisée.

4. Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune

Le hérisson ne peut vivre dans un espace clos, même s'il est très naturel. Des trouées doivent être réalisées dans les clôtures pour permettre la circulation des espèces.

5. Renoncer aux herbicides et aux pesticides

Depuis 2000, l'usage des herbicides est interdit le long des routes et chemins communaux. Bannir ces produits également dans les jardins privés et privilégier les traitements naturels.

6. Limiter l'éclairage des jardins et des espaces publics

L'éclairage nocturne perturbe l'orientation des insectes et des oiseaux, et cause la mort d'une multitude d'espèces. Eteindre les lumières durant une partie de la nuit ou réduire leur intensité.

7. Bannir les plantes exotiques envahissantes

Quelques espèces végétales exotiques s'échappent volontiers des jardins pour conquérir les milieux naturels, où elles menacent la flore locale. Exclure ces espèces des aménagements privés et communaux.

8. Limiter les dégâts des chats sur la petite faune

Equiper le chat d'une clochette et éviter de nourrir les chats errants. Pour les collectivités, limiter le nombre de chats errants par des campagnes de stérilisation.

9. Éviter de brûler et d'évacuer les vieux tas de branches et de feuilles en hiver ou en période de reproduction

Des espèces s'y reproduisent au printemps ou s'y abritent en hiver. Se débarrasser des tas plutôt à la fin de l'été.

10. Si l'on possède une piscine, prévoir une rampe de sortie pour éviter aux petits animaux de se noyer

Les habitants intéressés par cette démarche peuvent télécharger la charte sur le site www.charte-des-jardins.ch et la signer, pour marquer leur engagement moral dans cette démarche. Ils peuvent également accrocher son emblème aux portes de leur jardin pour témoigner de leur adhésion et ouvrir la discussion avec le voisinage.

La cistude d'europe

Emys Orbicularis est la seule tortue aquatique vivant en Suisse à l'état naturel. Nous la retrouvons sur quelques sites dont Genève par exemple.

Elle est facilement reconnaissable des espèces exotiques relâchées. La couleur de base de la carapace varie du brun-olive au brun mais est le plus souvent noire, avec des motifs jaunes sous forme de rayons et de points au niveau du cou et de la tête. Les pattes sont palmées et la queue est relativement longue. Les yeux des femelles sont généralement jaunes et ceux des mâles peuvent être rouges, oranges, jaunes ou même blancs.

La plus grande a été trouvée en Valais en 1933. Elle pesait près d'un kg et sa carapace mesurait 18,5 cm. Les valeurs moyennes d'une population genevoise de Cistudes d'Europe sont de 13,4 cm et 350 g pour les mâles, de 15,5 cm et 630 g pour les femelles. Treize sous-espèces différentes sont reconnues actuellement. Naturellement la Suisse compte deux sous-espèces : *Emys orbicularis orbicularis* du nord des Alpes et *Emys orbicularis hellenica* du Tessin.

Elle habite différents types de zones humides à eau stagnante ou à très faible courant : mares, anciennes gravières, étangs, marécages, ruisseaux... Elle est active dès les premières journées ensoleillées de mars jusqu'au mois de septembre où elle retourne dans ses quartiers d'hiver pour hiverner. Pen-



dant sa période d'activité, elle prend de longs bains de soleil sur les berges et les troncs d'arbres mais de nature très craintive elle plonge rapidement à l'apparition d'une silhouette humaine. C'est donc une tortue difficile à observer. Il est toutefois possible de la voir à distance et discrètement à l'aide de jumelles prenant des «bains de soleil» sur du bois mort ou des berges.

Comportement

Le cycle annuel d'une cistude est marqué par l'alternance d'une période d'activité (mars à octobre) et d'une période d'hivernage (novembre à février). Pour ce faire, elle s'enfouit dans la boue à proximité de la rive

Si la cistude adulte a peu de prédateurs

(certains rapaces), les jeunes sont la proie de petits carnivores (belette, martre, etc.), d'échassiers (hérons cendrés ...) et de corvidés (pies, corneilles...).

Alimentation

Principalement carnivore, la cistude se nourrit dans l'eau de petits invertébrés, de vers, de mollusques, d'insectes aquatique ainsi que d'amphibiens et de têtards. Opportuniste, elle est occasionnellement charognarde et peut consommer occasionnellement des oisillons et de petits mammifères (mulots, campagnols...).

Reproduction

La saison de reproduction a lieu en mars dès la sortie de l'hivernation. Les accouplements ont généralement lieu dans l'eau entre les mois d'avril et mai. Trois mois après, la femelle rejoint la terre ferme pour y creuser un nid dans lequel elle dépose 3 à 13 œufs, entre les mois de mai et de juillet. Les juvéniles naissent en septembre. Si la fin du développement des jeunes cistudes est trop tardive, il peut arriver qu'elles



Le saviez-vous ?

Cette tortue est **dépourvue de tympan**. Elle compense l'absence d'ouïe par une vue et un odorat particulièrement sensibles.

La seule tortue aquatique indigène en Suisse

attendent le printemps de l'année suivante pour émerger. La température du nid influence le sexe des jeunes. Ainsi en dessous de 28°C naîtront des mâles, au-dessus de 29°C des femelles et si elle est de 28,5°C nous aurons 50% de mâles et 50% de femelles.

Répartition

L'aire de répartition mondiale de la cistude est assez vaste puisqu'elle s'étend du Maghreb à la Pologne et du Portugal à l'Asie Mineure. En Europe, elle a quasiment disparu de la Suisse, de la Belgique et des Pays-Bas. Quelques populations arrivent à subsister en Autriche, en Allemagne, en Pologne et en République Tchèque ainsi qu'en France.

Menaces

La cistude est une espèce vulnérable. Elle est aujourd'hui en forte régression sur toute son aire de répartition. Les causes de ce déclin sont nombreuses:

- dégradation et destruction des zones humides et des sites de ponte par l'Homme



- prédation des œufs (blaireau, sanglier...)
- accidents sur les routes
- blessures accidentelles dues aux hameçons
- prélèvement d'individus
- introduction d'espèces exotiques (écrevisse de Louisiane, tortue à tempes rouges...)

En Suisse, un plan de sauvegarde de cette espèce est mené avec réintroduction de tortues dans leur milieu naturel. La préservation de nos milieux humides est capital pour de nombreuses espèces.

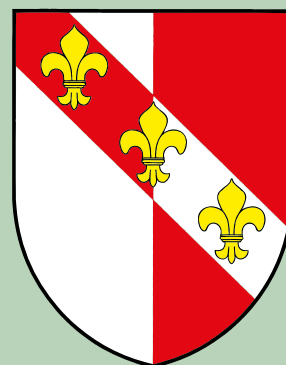
Dr Eric Lamouille
Médecin vétérinaire



Elections communales 2021



**élections
communales
générales 2021**
Canton de Vaud



Au début de l'année prochaine, les électrices et électeurs de Jouxten-Mézery devront élire leurs autorités législative et exécutive pour un mandat de cinq ans (législature du 1er juillet 2021 au 31 juin 2026).

Notre village n'ayant pas de partis politiques déclarés, ces élections auront lieu, comme par le passé, selon le système majoritaire à deux tours.

Nous vous invitons à prendre connaissance du calendrier pour le dépôt des listes de candidature au Conseil communal, respectivement à la Municipalité, ainsi que des dates des scrutins.

	Dépôt des listes	Scrutins
Conseil communal (1er tour) Municipalité (1er tour)	18 janvier 2021 à 12h00	7 mars 2021
Conseil communal (2e tour) Municipalité (2e tour)	9 mars 2021 à 12h00	28 mars 2021
Syndicature (1e tour) Suppléants au Conseil communal	6 avril 2021 à 12h00	25 avril 2021
Syndicature (2e tour)	27 avril 2021 à 12h00	16 mai 2021